



Au personnel de New Vanden Borre

CCT SUR LE TRAVAIL DE NUIT CONCERNANT LE DEPÔT SIGNÉE DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE E-COMMERCE

En 2018, une équipe de nuit sera lancée dans le dépôt de Sint Pieters Leeuw. Une CCT a été signée à ce propos en front commun syndical avec la direction le 30.06.2017.

Qu'avons-nous négocié pour le personnel en matière d'emploi et de conditions ?

- Le travail de nuit chez Vanden Borre se fera dans le cadre contrats à durée indéterminée.
- Augmentation de l'emploi, donc des recrutements.
- Priorité au propre personnel en matière de mutations vers l'équipe de nuit.
- Tout sur base volontaire.
- Après six mois, possibilité de retour vers l'ancien régime à la demande du collaborateur.
- En cas d'insuffisance de candidats internes : nouveaux recrutements externes.
- Travail : 5 nuits par semaine, 36h/s., de 22 à 6 heures.
- Le dépôt sera toujours fermé du samedi soir au dimanche soir.
- 8 fois par an, droit au déplacement du roulement au vendredi (donc à partir du vendredi à 22 h jusqu'au samedi à 6 heures) (= long week-end).
- Pas de travail la nuit les 24 et 31 décembre, soit la nuit avant la Noël et avant le Nouvel an.
- Rémunération du travail de nuit à raison de 30 % de plus entre 22 et 6 heures.
- Y compris pour l'équipe du tard qui souhaite continuer à travailler jusqu'à 24 heures. Pour ces personnes-là, les heures de 22 à 24 heures seront également rémunérées à 30 % de plus (au lieu des 25% actuellement pour travail le soir).

Adressez-vous à nos délégués pour toute question, clarification ou assistance syndicale supplémentaire. Ils se tiennent à votre disposition !